afer

LA LETTRE DES ADHÉRENTS DE L'AFER - N°92 - NOVEMBRE 2012

Gérard Bekerman
Président de l'Afer

« Pour les adhérents Afer et les millions de français, l'épargne est le fruit d'un travail de toute une vie qui a déjà été taxé : laissons-la tranquille ! »

1 Édito
2 Afer Immo
2 Objectif 2017
3 Aménagement et enrichissement
4 Événement heureux
4 Soirées Afer

Non à la double peine

D'où vient cette étrange idée que les revenus du capital doivent être alignés sur ceux du travail ? Certainement pas de la doctrine socialiste. Depuis le XIXe siècle, les grands auteurs socialistes, en passant par Proudhon sans oublier un certain Karl Marx, ont toujours estimé que le capital n'était que le résultat d'un travail accumulé. C'est le travail qui est la source des richesses, y compris du capital.
Pour les millions de Français qui ont la chance de se constituer une épargne, ce capital est le fruit du travail de toute une vie, et ce travail a déjà été taxé *avant, pendant, après,* de tous côtés, à tous les moments de la vie. Au moment où on le constitue, au moment où on en profite et au moment où on le transmet à nos proches et aux bénéficiaires que nous avons choisis.

trop d'impôt tue l'impôt

Imposer le capital, c'est imposer une double peine. Il est normal d'être juste. La vraie justice serait de tenir compte des revenus nets des impôts que nous avons déjà acquittés.

L'impôt n'est qu'un prélèvement sur le fruit de l'activité. Si un nouvel impôt vient à diminuer cette activité, il n'y aura plus de fruit donc plus d'impôt.
Les entreprises se décentraliseront, la consommation diminuera. Il y aura moins d'investissement, moins de croissance, moins d'emplois. Les citoyens avisés s'exileront vers des zones de complaisance. Nos jeunes iront chercher des jours meilleurs à l'étranger.
Ce n'est même plus une question d'argent, mais de respect du travail, de dignité, de motivation et de liberté.

Notre pays affronte une situation historiquement périlleuse sur le plan des dettes et des déficits. C'est ce qui peut expliquer ce torrent de mesures fiscales qui accable les familles :
- la taxation des revenus du capital comme ceux du travail avec suppression du prélèvement forfaitaire sur les dividendes, les intérêts et le revenu des gains de cession de valeurs mobilières
- la mise en place d'une tranche marginale à l'impôt sur le revenu à 45% à partir de 150 000 euros
- la baisse du plafond du quotient familial
- la baisse du plafonnement global des niches fiscales
- la création d'une contribution exceptionnelle de solidarité fixée à 75% de tous les revenus supérieurs à 1 million d'euros
- la modification du barème de l'ISF dont l'assiette commence à 800 000 euros contre 1,3 million avant
- le taux de déductibilité partielle de la CSG ramené de 5,8% à 5,1%.

heureusement, notre assurance vie est préservée

L'Afer déplore certaines de ces mesures, mais nous nous félicitons que notre assurance vie soit, en l'état, préservée.

Le gouvernement est sensible au message que notre assurance vie est finalement un service public. Elle n'est pas une niche. Elle est un bien précieux, un bien pour les épargnants que sont les adhérents Afer, un bien pour nos entreprises et un bien pour financer l'État. On ne taxe pas un service public. La voix de l'Afer s'est fait entendre.

Nous restons vigilants.

AFER IMMO
des débuts très prometteurs

Plus de 90 millions d'euros ont été investis par les adhérents au contrat Afer sur le support immobilier Afer Immo. D'ici la fin de l'année, l'enveloppe allouée pour cette première année, de 100 millions d'euros devrait être entièrement utilisée. L'Association Afer a demandé à AIREF et Aviva de l'augmenter pour permettre à tous les adhérents qui le souhaitent d'accéder à Afer Immo, en attendant l'annonce de l'enveloppe prévue pour l'année 2013.

4 immeubles ont déjà été acquis par la société civile Afer Immo et vous avez pu suivre par email ou sur le site de l'Afer, **www.afer.asso.fr**, l'évolution du patrimoine de cette société. Vous retrouverez sur la page consacrée à Afer Immo dans ce site, le reporting trimestriel d'activité qui détaille notamment les acquisitions effectuées et la gestion réalisée sur le patrimoine.

La valeur liquidative des parts du support a évolué positivement, de +3,2% entre le 1er janvier 2012 et le 17/10/2012, dans une période de constitution du patrimoine.
Afer Immo : une valeur sûre dans la durée.

◄ Le 3e immeuble à Paris, quartier Saint-Lazare. Propriété d'afer Immo sci

◄ Le 4e immeuble à Paris, dans le 9e arrondissement. Propriété d'afer Immo sci

OBJECTIF 2017
un nouveau fonds pour diversifier l'épargne de votre adhésion

➨ **Afer Objectif 2017 est un nouveau support en unités de compte disponible au sein du contrat d'assurance vie Multisupport Afer*. Il s'adresse aux adhérents qui souhaitent diversifier leur épargne, qui ont un horizon d'investissement de 5 ans et qui souhaitent rechercher sur cette période un rendement cible de l'ordre de 4,5% annuel ** :**

- Le support Afer Objectif 2017 est un fonds à échéance qui détiendra principalement des obligations d'entreprises privées et publiques relevant de pays de l'OCDE ou des marchés des pays émergents.
- La stratégie d'Afer Objectif 2017 vise à obtenir, en moyenne sur la durée de l'investissement recommandée, un objectif de rendement annualisé compris entre 4,50% et 5,50%**, net de frais de gestion de l'OPCVM, des frais de gestion annuels et du coût de la garantie plancher du contrat Afer mais brut des frais sur versement du contrat et des prélèvements sociaux et fiscaux éventuellement dus. **Il s'agit d'un objectif de rendement et non d'une garantie.**

Ce fonds est géré par les équipes d'Aviva Investors France. Le Document Clé d'information pour l'Investisseur (DICI) est joint à cette lettre.

Ce fonds est ouvert à la souscription du 15 novembre 2012 au 15 mai 2013 maximum**. N'hésitez pas à rencontrer votre conseiller habituel pour obtenir toutes les informations que vous souhaitez sur ce nouveau support en unités de compte et apprécier ensemble l'opportunité d'investissement qu'il peut présenter pour vous en fonction de vos objectifs personnels. Vous pourrez également retrouver toutes les informations utiles sur **www.afer.asso.fr.**

*Il ne sera pas accessible dans le cadre des adhésions au contrat DSK, des adhésions monosupport, des adhésions PEP ni des adhésions aux contrats de retraite supplémentaires d'entreprise dits « article 83 ».
** toutes les informations et conditions sont décrites dans la plaquette commerciale et le DICI à votre disposition auprès de votre Conseiller.

nouvelle distinction pour le contrat Multisupport Afer

Notre contrat collectif d'assurance vie Multisupport Afer est une nouvelle fois reconnu pour ses qualités : il est présenté comme l'une des meilleures offres d'assurance vie par un nouveau site internet d'informations sur l'épargne et l'assurance vie :
www.goodvalueformoney.eu

Sélection Premium Épargne Individuelle
2ème semestre 2012

label décerné au Contrat Multisupport Afer pour le 2e semestre 2012

prélèvements sociaux ?

L'Association a sollicité dès le début un rescrit auprès de l'Administration fiscale pour obtenir une réponse explicite sur l'application des changements de taux des prélèvements sociaux décidés par le gouvernement en cours d'année. Nous n'avons à ce jour pas encore reçu de réponse. Conformément à la décision votée lors de notre AG, nous procéderons aux aménagements nécessaires, dès que la position de l'Administration sera connue.

action en restitution

La requête en restitution, déposée par l'Association pour les adhérents qui lui ont donné un mandat en décembre 2011, est en cours d'examen par la Cour. Nous sommes toujours dans l'attente de la décision de justice. Encore un peu de patience...

AMÉNAGEMENT ET ENRICHISSEMENT

de la gamme de nos supports en unités de compte

➨ **Dans le souci de nous permettre d'accéder à une gamme de supports complète et de qualité via le contrat d'assurance vie multisupport Afer, notre Association a demandé, conformément à la résolution n°11 approuvée par l'Assemblée Générale de juin 2012 :**

- de créer de nouveaux supports en unités de compte dédiés aux différentes versions du contrat multisupport Afer ;
- d'aménager la gestion de Afer-Eurosfer et de Opensfer.

Des nouveaux fonds pour compléter la gamme

Ainsi, dès mars 2013, deux nouveaux supports viendront s'ajouter à ceux auxquels nous avons déjà accès, dès qu'ils auront été agréés par l'AMF :

- un fonds investi principalement en actions d'entreprises privées d'Amérique du Nord,
- un fonds investi en actions et obligations d'entreprises privées des pays émergents.

Afer Actions Amérique sera un Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français. Il investira en actions de sociétés privées américaines de toutes tailles (capitalisations). Il ne comportera pas de risque de change car il sera entièrement couvert en euros. La durée d'investissement recommandée sera de 5 ans minimum. Son indice de référence sera composé pour 80% de l'indice Standard's & Poors 500 et 20% de l'indice Russell 3000 Value Index (tous deux représentatifs des grandes valeurs boursières américaines).

Afer Marchés Emergents sera également un FCP de droit français. Cet OPCVM d'OPCVM proposera une stratégie diversifiée en investissant sur différentes classes d'actifs (actions de sociétés privées européennes susceptibles de bénéficier du dynamisme économique des marchés émergents, actions de sociétés privées basées dans les pays émergents, obligations émises par des sociétés privées et publiques établies dans les pays émergents). Son indice de référence sera composé de 1/3 d'actions européennes, 1/3 d'obligations émergentes, 1/3 d'actions émergentes.

La durée d'investissement recommandée sur ce fonds sera de 5 ans minimum.

Conformément aux autres supports en unités de compte du contrat multisupport Afer, les frais de gestion du fonds *Afer Actions Amérique* et du fonds *Afer Marchés Emergents* seront de 0.60% de l'encours annuel.

Ces fonds ne font l'objet d'aucune protection ou garantie.
Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Dans le courant du 2ème trimestre 2013, un nouveau fonds obligataire dynamique pourrait également vous être proposé.

Evolution de Afer-Eurosfer et Opensfer

La stratégie de gestion du fonds Afer-Eurosfer évoluera d'une approche indicielle à une gestion active de conviction, qui permettra de profiter pleinement de l'expertise d'Aviva Investors France qui gère aujourd'hui plus de 10 milliards d'euro en actions. L'indice de référence sera désormais l'Eurostoxx® TR en lieu et place de l'Eurostoxx® 50, qui est un indice plus large comportant 300 valeurs disposant d'une meilleure représentativité industrielle et d'une exposition aux moyennes capitalisations. Cette gestion active permettra une diversification du fonds plus fine et de meilleures perspectives de captation de valeur ajoutée par les gérants dont l'objectif est de battre la performance de l'indice.

La gestion du fonds Opensfer sera transférée à Aviva Investors France tout en conservant la même approche de gestion. La reprise de la gestion par un gérant unique apportera plus de cohérence et de lisibilité au fonds. Le fonds conserve les mêmes objectifs de gestion et profil de risque.

Enfin, pour faciliter la gestion de votre investissement sur les supports en unités de compte, et conformément à la résolution n°11 approuvée par l'Assemblée Générale de juin 2012, deux mécanismes ou « options financières » visant à automatiser les arbitrages d'épargne sont en cours d'élaboration :

- une option permettant de déclencher des arbitrages d'un support en unités de compte vers le fonds garanti en euros, pour sécuriser les performances constatées, sur le support en unités de compte,
- une option permettant d'arbitrer automatiquement les intérêts versés annuellement sur les sommes investies sur le fonds garanti en euros (issus du TPG et du complément de participation aux bénéfices), vers des supports en unités de compte pour diversifier et dynamiser votre épargne.

En conséquence, pour permettre la mise en place de ces nouveaux dispositifs au service des adhérents, le paragraphe « Arbitrage d'épargne » du contrat collectif multisupport Afer sera complété de la mention suivante : *« L'adhérent peut également mettre en œuvre des options financières visant à automatiser ces arbitrages d'épargne sur certains supports dont le déclenchement dépend de la valeur liquidative de la part d'unité de compte concernée à la date de constatation retenue pour l'option. »*

un cadeau ?

Mariage, naissance, anniversaire, diplôme ...

Pensez à une adhésion Afer 100 euros

AFER, C'EST POUR LA VIE

afer
Association Française d'Epargne et de Retraite
le refuge de votre épargne

Une bonne nouvelle n'arrive jamais seule.
Vous fêtez un mariage, un diplôme, un anniversaire, une naissance... ? Accompagnez ces évènements heureux de la vie avec un contrat d'assurance vie AFER accessible dès 100 €.

Document publicitaire édité en septembre 2012 par le GIE AFER - Groupement d'intérêt économique régi par les articles L. 251-1 à L. 251-23 du Code de commerce – 325 590 925 RCS Paris – constitué entre l'association Afer et les sociétés d'assurance Aviva Vie et Aviva Epargne Retraite – 36 rue de Châteaudun – 75009 Paris

un évènement heureux dans votre vie ?
EN CADEAU
DROIT D'ENTRÉE
À L'AFER : OFFERT !*

*Selon conditions consultables sur www.afercestpourlavie.fr

Événement heureux :

une adhésion au contrat Afer !

A chaque événement heureux : *mariage, naissance, anniversaire, diplôme,* pensez à l'ouverture d'une adhésion, dès 100 euros de versement. A cette occasion, en cadeau supplémentaire, le droit d'entrée à l'Association de 20€ sera pris en charge*. Votre conseiller saura vous guider pour mener à bien cette opération.

**pour toute adhésion au contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer avant le 31/12/2012*

Du côté de mon adhésion au contrat Afer

meilleurs délais et bons conseils

Pensez à mettre à jour régulièrement les informations vous concernant auprès du Gie Afer ou de votre conseiller. Veillez plus particulièrement à communiquer, si ce n'est pas déjà fait, une copie de votre pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour) et votre profession (liste des CSP et secteur d'activité disponible auprès du Gie Afer ou de votre conseiller). Il s'agit d'éléments aujourd'hui indispensables à la connaissance de nos adhérents tels que requis par la réglementation en vigueur pour effectuer les principales opérations de gestion.

Des formulaires adaptés sont mis à votre disposition pour faciliter ces opérations. Ils vous permettent de gagner du temps en n'oubliant aucun de ces éléments nécessaires à l'opération souhaitée.

Le Gie Afer, au regard de ses obligations de vigilance, pourra, à l'occasion de certaines de vos opérations de gestion, vous demander de remplir ou fournir des pièces complémentaires.

Soyez les ambassadeurs de l'Afer !

Vous êtes les meilleurs ambassadeurs de l'Afer, les mieux placés pour parler du rôle de votre association et de la qualité du contrat Afer. Grâce à vous, plus d'un adhérent sur trois a rejoint l'Association l'année dernière.

Cette confiance, partagez là de nouveau avec vos proches en leur recommandant le contrat d'assurance vie Afer dans le cadre de cette nouvelle campagne de parrainage. Adressez-vous à votre conseiller pour qu'il prenne contact de votre part avec les proches que vous souhaitez parrainer. Il aura ensuite plaisir à vous faire parvenir le cadeau de remerciement de votre choix.

Photos non contractuelles. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.
Pour votre santé, évitez de manger trop gras, trop sucré, trop salé et de grignoter entre les repas. www.mangerbouger.fr

Soirées Afer

Chaque année l'Afer organise des soirées qui sont l'occasion de rencontrer les adhérents, de répondre à leurs questions, de leur apporter des informations sur l'environnement économique et financier, sur les évolutions juridiques et fiscales concernant l'épargne et l'assurance vie, ainsi que des conseils sur l'utilisation de leur adhésion aux contrats d'assurance vie Afer.

En 2012, près de 70 000 adhérents ont été invités aux soirées Afer organisées dans toute la France.

Venez tous à ces soirées.
Afer : une association à l'écoute et à proximité de ses adhérents.

afer
Association Française d'Epargne et de Retraite
La référence en épargne retraite

36 rue de Châteaudun - 75009 Paris Tél. : 01 40 82 24 24 - Fax : 01 42 85 09 18 www.afer.asso.fr

Bulletin d'information de l'Association Française d'Epargne et de Retraite
Lettre n°92 achevée de rédiger le 31 octobre 2012 / Directeur de la publication : Gérard Bekerman / Dépôt légal à la parution : ISSN 02 40 88 56 / Association régie par la loi du 1er juillet 1901